



Comment m'inscrire ?

- L'élève est tenu de remplir une fiche d'inscription au transport scolaire qu'il pourra récupérer :
 - soit auprès du Service transports Aube de la Maison de la Région de Troyes/Chaumont au 9 rue Charbonnet à Troyes,
 - soit sur le site régional dédié www.fluo.eu/10,
 - auprès du syndicat de transport de son secteur (renseignements en Mairie).



Comment m'informer ?

Maison de la Région de Troyes/Chaumont
Hôtel de Marisy
Service transports Aube
9 rue Charbonnet
10008 TROYES Cedex
03.26.70.77.50
transports10@grandest.fr
LMIeJV 9h-12h 13h30-16h30
www.fluo.eu/10

- Après instruction et s'agissant des élèves du second cycle (collège, lycée), un titre de transport provisoire précisant le montant de la participation familiale due est envoyé à la famille. Dans le même temps, une demande d'émission d'un « Avis des Sommes à Payer » est adressée aux services de la Paierie régionale (Trésor Public) qui l'envoient directement à la famille pour encaissement.

Comment obtenir mon titre de transport ?



- Pour les élèves du second cycle (collège, lycée): après règlement, l'inscription est validée par le service transports Aube et le titre de transport définitif est adressé à l'élève par courrier ou distribué dans les établissements scolaires via les syndicats de transport locaux.
- S'agissant des élèves du premier cycle (maternelle, primaire) le titre de transport est gratuit : l'inscription est validée dès instruction de la demande sous réserve de respecter les critères « d'ayant-droit » déterminés par le règlement régional des transports scolaires. Le titre de transport définitif est directement adressé à l'élève par courrier ou distribué dans les établissements scolaires via les syndicats de transport locaux.



Chaque année en début de campagne scolaire, une période de tolérance permettant un accès au car scolaire sans titre de transport est accordée à l'élève dans l'attente de l'instruction de sa demande.